

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 AVRIL 2011

AFFAIRES GÉNÉRALES

2011/02/01 AFFAIRES GÉNÉRALES : COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES DANS LE CADRE DE LA DÉLÉGATION.

Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes :

Décision n° 2011/20 du 08 avril 2011 Attribution du marché pour la fourniture et la mise en œuvre d'un feu d'artifices le 13 juillet 2011 Stade Jean COURQUIN d'OYE-PLAGE.

Décision n° 2011/21 du 08 avril 2011 Acquisition maintenance d'un parc de système de reprographiques multifonctions.

AFFAIRES SCOLAIRES

2011/02/08 AFFAIRES SCOLAIRES : FIXATION DE LA PARTICIPATION AUX CHARGES DE FONCTIONNEMENT ET DE FOURNITURES SCOLAIRES DES ÉCOLES PUBLIQUES POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2011/2012 AINSI QUE POUR LES ENFANTS SCOLARISÉS DANS DES ÉCOLES PUBLIQUES SITUÉES À L'EXTERIEUR DE LEUR COMMUNE DE RÉSIDENCE.

Après en avoir délibéré et à l'UNANIMITÉ des membres présents, le Conseil Municipal,

- **FIXE** la participation de la ville aux charges de fonctionnement et de fournitures scolaires pour les écoles publiques d'OYE-PLAGE à 50 € par élève.
- **FIXE** la participation de la ville aux charges de fonctionnement et de fournitures scolaires, pour les enfants des communes extérieures fréquentant les écoles d'OYE-PLAGE à 50 €
- **PARTICIPE** aux frais de fonctionnement et de fournitures scolaires, à la demande des communes extérieures recevant des enfants ansériens, dans leurs écoles publiques :
 1. soit par **accord de réciprocité** au montant réclamé par la commune d'accueil dans la limite de 50 €,

soit à **hauteur** du montant des charges de fonctionnement de la ville d'OYE-PLAGE fixé à 50 €.

AFFAIRES FINANCIERES

2011/02/02 AFFAIRES FINANCIÈRES : COMPTE ADMINISTRATIF 2010 - COMPTE DE GESTION 2010 DU RECEVEUR MUNICIPAL - AFFECTATION DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2010 - COMMUNE.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par **20 VOIX POUR** et **6 ABSTENTIONS** : Messieurs Christian GANAYE, Josian STREBELLE, Jean-Pierre ROMBEAUX, Mesdames Murielle HANTSCHOOTTE, Natacha MOUTON, Monsieur Guy DAUPHIN.

- **APPROUVE** le Compte Administratif 2010 du Budget de la Commune.

- **APPROUVE** le Compte de Gestion 2010 du Receveur Municipal.

- **AFFECTE** l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2010 comme suit :

- Au 1068 : 637.662,46 € (Excédent de fonctionnement capitalisé)
- Au 002 : 1.108.671,40 € (Résultat de fonctionnement reporté)

2011/02/03 AFFAIRES FINANCIÈRES : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS - ANNÉE 2011.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par **18 VOIX POUR** et **5 ABSTENTIONS** : Messieurs **Christian GANAYE, Jean-Pierre ROMBEAUX, Mesdames Murielle HANTSCHOOTTE, Natacha MOUTON, Monsieur Guy DAUPHIN.**

- **APPROUVE** l'attribution des subventions suivant la liste annexée en ce qui concerne les subventions de fonctionnement hors transport. Le montant et les modalités d'attribution de la subvention transport (pour les associations qui en bénéficieront) seront fixés dans la convention d'objectifs.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à établir et signer les conventions d'objectifs et de moyens.

Les crédits sont inscrits au chapitre 65 du Budget Primitif 2011.

2011/02/04 AFFAIRES FINANCIÈRES : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DE LA FISCALITÉ LOCALE - ANNÉE 2011.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par **27 VOIX POUR** et **1 ABSTENTION** : **Monsieur Josian STREBELLE.**

- **DECIDE DE MAINTENIR** les mêmes taux d'imposition,

- **FIXE**, pour l'année 2011, les taux comme suit :

- Taxe d'habitation : 31,61 %
- Taxe foncière sur le bâti : 20,66 %
- Taxe foncière sur le non bâti : 50,88 %
- C.F.E.* : 23,80 %

*C.F.E. : Cotisation Foncière des Entreprises.

2011/02/05 AFFAIRES FINANCIÈRES : BUDGET PRIMITIF 2011 DE LA COMMUNE.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par **22 VOIX POUR** et **6 CONTRES** : Messieurs **Christian GANAYE, Josian STREBELLE, Jean-Pierre ROMBEAUX, Mesdames Murielle HANTSCHOOTTE, Natacha MOUTON, Monsieur Guy DAUPHIN.**

- **ADOpte** le Budget Primitif 2011 établissant les opérations financières de ce budget.

2011/02/06 AFFAIRES FINANCIÈRES : COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR MUNICIPAL BUDGET D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES (M 49).

Après en avoir délibéré et à l'**UNANIMITÉ** des membres présents, le Conseil Municipal,

- **APPROUVE** le Compte de Gestion 2010 du Receveur Municipal.

2011/02/07 AFFAIRES FINANCIÈRES : ANNULATION DE TITRES PRODUITS IRRÉCOUVRABLES.

Après en avoir délibéré et à l'**UNANIMITÉ** des membres présents, le Conseil Municipal,

- **STATUE** sur l'admission en non-valeur des titres émis au cours des années 2006 à 2009 pour un montant de 741,18 €.

Les crédits sont inscrits au Budget de la Commune.

SPORTS

2011/02/10 SPORT : FONDS DE CONCOURS POUR LA SURVEILLANCE DE LA PLAGE DES ECARDINES.

Après en avoir délibéré et à l'**UNANIMITÉ** des membres présents, le Conseil Municipal,

- **SOLLICITE** de la Communauté de Communes de la Région d'AUDRUICQ un fonds de concours correspondant à 50 % des dépenses de fonctionnement engagées pour la surveillance de la plage et plafonné à 23 780 €.

JEUNESSE

2011/02/09 JEUNESSE : ACCUEIL DE LOISIRS ET CENTRE ANIMATION JEUNESSE : RECRUTEMENTS SAISONNIERS.

Après en avoir délibéré et à l'**UNANIMITÉ** des membres présents, le Conseil Municipal,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à recruter des animateurs saisonniers pour pourvoir aux besoins de personnel d'encadrement de ces structures notamment pendant la période des vacances scolaires.

PERSONNEL

2011/02/11 PERSONNEL : EFFECTIF DU PERSONNEL COMMUNAL : CRÉATION ET SUPPRESSION DE POSTES.

Après en avoir délibéré et à l'**UNANIMITÉ** des membres présents, le Conseil Municipal,

- **DÉCIDE** de la suppression et de la création des postes,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder aux avancements de grade et à la promotion interne des agents concernés,

- **MODIFIE** le tableau des effectifs du personnel communal.

Les crédits sont inscrits au budget de la commune.

2011/02/12 PERSONNEL : MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL COMMUNAL.

Après en avoir délibéré et à l'**UNANIMITÉ** des membres présents, le Conseil Municipal,

- **DÉCIDE DE METTRE À JOUR** le tableau des effectifs suivant le tableau annexé.